

Économie. L'Espagne a une économie de marché libre et le gouvernement possède une part assez importante des principales industries. Les monopoles privés autorisés par l'État existent, quoique les pratiques monopolistiques de l'État et du secteur privé sont beaucoup moins courantes depuis l'adhésion récente de l'Espagne à la CEE.

Ressources fondamentales. L'agriculture, le charbon, le minerai de fer, le cuivre, l'énergie hydro-électrique et les pêches constituent les principales ressources naturelles de l'Espagne. La prospection pétrolière et gazière se poursuit dans le but de réduire la dépendance du pays envers les importations énergétiques.

Industries. Les secteurs industriels clés sont ceux des produits chimiques, de la construction automobile, du pétrole, de l'exploitation minière, de l'agriculture, du tourisme, des banques, du ciment, de l'acier, des textiles, de l'énergie et de la construction navale. On note une tendance à la hausse des investissements dans le tourisme, l'agriculture et les produits chimiques. La croissance est forte dans les secteurs de la haute technologie, particulièrement dans le secteur informatique.

Relations commerciales. L'Espagne est membre de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Débouchés. Par suite de l'adhésion de l'Espagne à la CEE en 1986, la législation, les organismes et les pratiques commerciales espagnoles seront d'ici 1992 complètement alignés sur ceux de la CEE. Des changements considérables devront être apportés aux secteurs de l'énergie, des finances, du transport, de l'éducation, de la santé, de la télévision et des télécommunications pour ainsi respecter les normes de la CEE en matière de services. En conséquence, d'excellents débouchés s'offrent aux fournisseurs qui œuvrent dans ces secteurs, particulièrement en ce qui concerne les produits de haute technologie.

L'abaissement progressif des droits de douane et des barrières non tarifaires améliorera la position des produits canadiens déjà compétitifs sur le marché des pays membres de la CEE. Les industries espagnoles ne seront plus protégées par des contingents à l'importation ni par des conditions d'autorisation différents de ceux en vigueur dans les autres pays de la CEE.